### CONDITIONS DE L'ABEILLE.

1o. L'[illegible] seulement.—DIX PIASTRES PAR AN payables six mois d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

2o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu, à moins qu'on n'indique quelqu'un à la Nouvelle-Orléans chargé de payer régulièrement. L'abonnement sera payable l'année d'avance.

3o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera arrêté à moins que les arrérages ne soient payées, et à moins aussi que celui qui voudra suspendre son abonnement, en ait fait connaître son intention par écrit, à l'éditeur de l'Abeille *seulement*, huit jours avant l'expiration de l'abonnement courant.

4o. Les Avis se publient en ANGLAIS et en FRANÇAIS. On ne les admet pas dans une seule langue. Le prix est D'UNE PIASTRE pour *dix lignes ou moins*, pour la première insertion de chaque langue, et *cinquante cents* pour les insertions *subséquentes*.

5o. Les Avis qui seront publiés par *intervalle* seront cotés aux mêmes prix que la première insertion, c'est-à-dire une piastre par chaque langue et par chaque publication.

6o. Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

7o. On prend des abonnemens à l'année pour la publication des avis commerciaux, à un prix raisonnable.

8o. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être affranchies, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

9o. Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement leur gazette sont priés d'en informer l'éditeur.

10o. Les porteurs de *l'Abeille* n'ont le droit ni de prendre un abonné, ni celui de suspendre un abonnement.

## Pour le nord et les côtes.

**POUR LE BAYOU SARA, passage seulement.**—Le bateau à vapeur CHAMPION, fin marcheur et à basse pression, capitaine Mix, partira du bout de la rue du Canal, pour le lieu susdit et les ports intermédiaires, lundi 21 du courant, à 6 heures et demie du matin. Le trajet sera fait dans la journée. Les jours de départ sont comme suit :

| *De la Nlle Orléans,* | *Du Bayou Sara.* |
|---|---|
| Les Mardis | Les Lundis, |
| Jeudis. | Mercredis, |
| Samedis. | Vendredis, |

Ce bateau est parfaitement distribué pour la commodité des passagers, et rien ne sera épargné par les propriétaires et le capitaine pour rendre le passage agréable. *Pour passage seulement*, s'adresser à
22 mars—30 JOHN DOUGLASS.

**POUR LOUISVILLE & CINCINNATI**—Le bateau à vapeur BALTIC, est prêt à recevoir *son chargement et partira* le 12 mai, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
10 mai FORSYTH, GOODWYN & FORDS

**POUR PHILADELPHIE**—Le paquebot régulier CHESTER, capitaine Watson. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, en face le poteau No. 57, ou à JAMES REED & Co, 35, rue Royale.
N. B. Ce paquebot sera remorqué dans la Delaware, par un bateau à vapeur. 30 av

## Pour les Ports d'Europe.

**POUR LIVERPOOL.**—La barque A1 JOHN WALKER, doublée et chevillée en cuivre partira le 11 mai. Pour passage seulement, s'adresser à bord, en face la Presse d'Orléans, ou à (10 mai) Wm. VANCE, 18 Douane.

**POUR LONDRES**—Le navire HARRIET, peut encore prendre de 50 à 100 balles de coton pour compléter sa carguison et partira immédiatement. S'adresser à
10 mai HARROD & QUARLES, 24 Douane.

**POUR LIVERPOOL.**—La barque ELEANOR, capt. Davidson, partira sous peu de jours. Pour passage seulement, s'adresser *au capitaine, à bord, un peu après le railroad, ou à*
9 mai Wm. VANCE, 17 Douane

**POUR MARSEILLE.**
Le brick COMET, capt. Marcy, sera pret à recevoir son chargement dans quelques jours et partira incessamment pour le dit port. Pour fret ou passage ayant de bons emménagemens, s'adresser au capitaine à bord ou à
LEGENDRE & SAMORY,
7 mai No. 47, rue Toulouse.

## Pour les ports du Mexique.

*Pour Tampico*—Le brick fin voilier ATTAKAPAS, capt. Cormier, ayant la plus grande partie de chargement engagée, commencera à charger lundi. Pour le fret de 200 barils ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à
30 av JOHN CROSBY, 28 rue du Camp.

## Pour les Antilles.

POUR MATANZAS—La jolie goëlette HALCYON, capt. Dickerson, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu.—Pour balance du fret ou passage, s'adresser à
7 mai M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co.

**POUR MATANZAS**—Un bâtiment du port de 8 à 900 barils, sera expédié pour ce port, s'il trouve du fret incessamment. Il est mouillé à quai et peut commencer à charger immédiatement. S'adresser à
5 mai R GRONING & Co.

**POUR LA HAVANE**—Le brick ROARER sera expédié en douane samedi 7 et fera voile dimanche 8 mai. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, au capitaine, à bord au pied de la rue Conti ou à
5 mai R GRONING & Co.

POUR St. MARC et la ville de St. Domingue, (Hayti) le beau brick fin voilier—le SENEGALAIS, capt. Gueroult, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira incessamment—Pour la balance de son fret, ou passage, s'adresser à bord en face la rue St. Louis, ou à KOHN, DARON & Co. [19 avl

**A FRETER**, (on préfère un port dans la Méditerranée)—Le navire doublé et chevillé en cuivre, OLIVE & ELIZA, du port d'environ 1200 barils. S'adresser à
10 mai THOMAS BARRETT & Co

A FRETER—La jolie goël. **ONTARIO**, capt. Presson. S'adresser à
HARROD & QUARLES,
6 avril 24, Douan

**A FRETER**—Le brick fin voilier SYREN, capt. Pendleton, du port de 238 tonneaux, ayant de beaux emménagemens pour passagers. Pour les conditions, s'adresser à
13 av JOHN A. PECK, 29 Bienville.

**A FRETER**—La barque anglaise A. 1. VENTURE, capitaine Wilson, est prête à recevoir un chargement, étant chargée de coton, elle ne tire que 12 à 13 pieds d'eau. S'adresser au capitaine à bord, ou à
10 mars R. & J. CURRELL.

A FRETER (*pour un des ports du Sud*)—Le Brick fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, OCTAVIA, capt. I. Cross, de 110 tonneaux, et pouvant porter 900 barils, est prêt à recevoir un chargement.—S'adresser à bord vis-à-vis la rue Notre Dame, ou à C. WORSLEY,

**A VENDRE.**—La jolie goëlette SWIFT, construite à Baltimore, du port de 450 barils, parfaitement réparée et prête à mettre en mer S'adresser à
6 av JAMES REED & Co. 35, rue Royale.

**A LOUER**—La maison élégante à 3 étages, dernièrement habitée par feu Mme. Eliza Baldwin, sise à l'encoignure des rues Canal et Hevia. *Ladite maison et ses dépendances* ont entièrement neuves, bien finies, commodes et parfaitement convenables pour une famille nombreuse. S'adresser à
13 av HENRY CARLETON.

**A VENDRE**—Un magasin face au Rail Road. Une maison vis-à-vis la rue Jefferson. sur un terrain de 59 pieds de face, sur 190 de profondeur.
100 actions de la Compagnie des Architects. S'adresser à (7 avril—1m) B. MARIGNY.

**A LOUER**—Une maison entièrement neuve et bien bâtie, construite de manière à être occupée ou par une très nombreuse famille, ou par trois familles séparées, avec des dépendances, cuisines, etc. située dans la rue Bagatelle.—S'adresser à
19 mars A. RASCH, 75 Chartres.

**AVIS**—Attendu que François Garic, de la paroisse St. Bernard, s'est adressé à moi, pour avoir l'annulation de l'hypothèque spéciale et des cautionnemens ci-après, souscrits par lui comme shérif de ladite paroisse, savoir: une hypothèque spéciale sur une portion de terre située dans ladite paroisse, ayant un demi arpent de face aux deux bords du bayou aux Bœufs sur une profondeur de quarante arpens, par acte pardevant O S. Rousseau, juge de paroisse, ex officio notaire public, le 25 de novembre 1834; 2. Un cautionnement de cinq mille deux cent quatre piastres et soixante six cents, signé par lui *conjointement* avec Cyprien Lefebvre et Fernando Estèves, ses cautions, le 7 mars 1835, et 3. un cautionnement signé par lui le 11 mars 1836:

Avis est donné à tous ceux que cela concerne d'avoir à déduire par écrit, au bureau du Secrétaire d'Etat, dans les quatre-vingt dix jours qui suivront la dernière publication des présentes, les raisons pour lesquelles ladite hypothèque et lesdits cautionnemens ne seraient point cancellés et annullés.

(L.S.) Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat à la Nouvelle Orléans, le quatre avril A. D. 1836, et dans la 60ème. année de l'Indépendance des Etats-Unis.
(Signé) E. D. WHITE,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Par le Gouverneur,
7 av—30 Signé MARTIN BLACHE, Secrétaire d'Etat

**AVIS.**—Attendu que George de Passau, ci-devant shérif et collecteur de taxes, dans et pour la paroisse de Jefferson, s'est adressé à moi pour obtenir l'annulation d'une obligation souscrite par lui comme shérif et collecteur de taxes susdit, le quinze de mai 1826, pour la somme de quinze mille piastres, conjointement avec Jn. R Holliday, Céleste Beale et William M'Queen, ses cautions.

Avis est donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire par écrit, au bureau du secrétaire d'état, dans les quatre vingt dix jours qui suivront la dernière publication des présentes, les raisons pour lesquelles ladite obligation ne serait pas cancellée et annulée.

(L.S.) Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle Orléans, ce dix neuvième jour d'avril mil huit cent trente six, et dans le 60ème. année de l'Indépendance des Etats-Unis.
(Signé) E D. WHITE,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Par le Gouverneur,
(Signé) MARTIN BLACHE, Secrétaire d'Etat. 20 av—30

**AVIS**—Le soussigné, étant sur le point de partir, prévient le public et ses amis en particulier qu'il a nommé M. J A Durel son fondé de pouvoirs, pendant son absence. 6 mai LOUIS MUH.

## VENTES PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

**SUCCESSION DE DONNET.**—Mercredi vingt cinquième jour du mois de Mai, 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan pour compte de la succession de feu Louis Donnet, et pour compte de *sieur P. Soulé, qui* consent à la vente du tout, la propriété foncière, l'établissement de la fonderie, et les esclaves, savoir :

1o. Un lot de terre situé rue de la Levée au dessous de la Presse à Coton à vapeur de la Levée, mesurant cent vingt-sept pieds de face *sur trois cent quatre pieds* de profondeur. Sur lequel il y a une maison de maître à étage, avec galerie, cuisines et autres dépendances, ainsi que l'établissement de la fonderie d'Orléans; consistant en une grande bâtisse en briques, couverte en ardoises, avec *arrière magasins* et ateliers de forge et fonderie.

Une machine à vapeur, à laquelle sont adaptés une machine à souffler communiquant *avec les fourneaux* pour la fonte des métaux; ainsi que les mouvements et guides pour mouvoir les tours.

Huit tours complets,—dont un propre à percer les plus grosses pièces,—cilindres, canons, &c. Un autre avec des *mouvements* pour diriger les outils; et les six autres pour tourner les métaux et le bois,—deux machines à percer les métaux. Sciseaux, et machine à percer les feuilles de fer, pour bouilloires. Une quantité de modèles et de moules, ainsi que les outils convenables pour fondre et tourner. Six forges, avec soufflets et outils. Une grande meule à repasser les outils. Sept établis de menuiserie. Diverses boites *en fer pour encadrer les moules à fonte.*

Deux fourneaux à fondre, chaudières, &c.

Cinq gruis pour mouvoir les pièces dans l'intérieur de l'établissement.

Une charrette, un dray et deux chevaux.

*Le susdit établissement est dans le plus parfait* état et susceptible d'exécuter tous les ouvrages qui pourrant être demandé dans cette partie. Sa localité lui donne un grand avantage sur les autres établissements de ce genre en raison de sa proximité du fleuve pour le débarquement des matériaux et l'embarquement des ouvrages qui s'y font.

Enfin il mérite certainement d'attirer l'attention des personnes désireuses de tirer un bon parti de leurs capitaux.

Monsieur Vaurigaud, qui réside sur les lieux et dirige l'établissement donnera tous les éclaircissemens et les informations que l'on peut désirer.

*Valentin, un griffe agé environ quarante-cinq ans.*
Guina, une négresse, agée environ seize ans.
Lady, une negresse agée environ trente ans.
Marcelite, une negresse agée environ vingt-cinq ans.
Dennis, un nègre, agé environ vingt cinq ans.
John, un nègre Créole, agé environ vingt-sept an
Dudley, un nègre agé environ trente ans.
Paul, un nègre agé environ vingt ans.
Bob, agé environ vingt-six ans.
Bill, agé environ vingt-cinq ans.
Et George, agé environ vingt-cinq ans.

Les quatre esclaves premièrement indiqués *appartiennent à la communauté qui a existé entre feu Louis* Donnet, et son epouse survivante dame Adèle Donnet Et les sept esclaves dernièrement indiques appartiennent conjointement par moitié indivise au dit feu Louis Donnet, et le sieur Pierre Soulé, de cette ville, avocat, *et ils sont attachés à la fonderie de fer sus décrite*, laquelle leur appartenait aussi. Le dit sieur Pierre Soulé consent à la vente du tout.

Conditions de la vente.

La Fonderie et tous ses apparaux et dépendances doivent être vendus in globo; les esclaves qui sont attachés à la dite fonderie seront vendus separement un par un; la dite Fonderie et dépendances à un credit d'un, deux et trois ans; et les esclaves à un credit d'un an, le tout pour des billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale, jusqu'à parfait paiement
W. F. C. DUPLESSIS, Rég: des Tests.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Jules Mossy, not. pub. aux frais des acquéreurs.
14 avril—35

### Nouvelles Marchandises du Printemps.

**DUVIVIER & WOODLIEF**, No. 71, rue de *Chartres, ont reçu par les paquebots Yazoo*, Mississippi et autres arrivages, un assortiment aussi considérable que bien choisi de marchandises de fantaisie et de fonds, composé de tous les articles qui forment leur genre d'affaires choisis parmi les importations des *premières maisons du Nord, avec goût,* et dont des prix sont très avantageux. Ils ont aussi pris des arrangemens pour recevoir de Paris, de Lyon, et d'Angleterre, par l'intermédiaire de leurs correspondans de New-York, tous les articles qui conviennent à ce marché. On trouve maintenant chez eux, 5 caisses superbes mousselines françaises, rayées; à bouquets: 3 do do jaconas peints; 2 do do à petits dessins: *10 cartons mousselines Suisses à raies de* satin et à carreaux; 6 do. do. jaconas à carreaux et à raies; 2 caisses batiste, demi-batiste et jaconas, organdis, mousselines suisses; 5 caisses draperies et broderies à l'aiguille; toile pour moustiquaires; percales do. *30 pièces toile fine d'Irlande et Barnsby, pour draps*, de toutes largeurs; serviettes et nappes damassées; 3 caisses toile d'Irlande, tous prix; manchoirs de batiste, broderies de Paris, et à grands ourlets à jour; 2 caisses bas de coton anglais; 150 pièces gros de Naples, pouls de soie; 1 caisse hernanis et florences, couleurs de fantaisie; bombazines françaises; mérinos du thibet et du cachemire; assortiment considérable de broderies de Paris, *schalls et mouchoirs* de fantaisie, bas de oie, gants, &c. &c. 25 av—a

**EN** débarquement du brick *Harriet, de Marseille et* à vendre par les soussignés:

300 barriques vin rouge Bergasse, Bethfort et Ponsett: 100 demi do do; 100 barils imitation madère; 300 caisses muscat Frontignan; 100 do do Lunel; 100 do. liqueurs assorties; 50 do extrait d'Absynthe, 40 do marraschino; 40 do curaçao; 50 do fruits à l'eau de vie; 100 do eau de fleurs d'orangers; 300 caisses saisons assorties: 50 do savon français; 10 do. fromages tête de mort; 10 do do Gruyère; 3 balles noix; 7 caisses saucissons; 500 milliers bouchons en sacs; 20 balles de 30000 do chaque; 20 do amandes, 100 caisses vermicelli; 50 po macaroni; 202 boites fruits cristalisés, 228 boites noyau; *200 paniers bouteilles vides; 400 macornes d'Au x : 25* caisses biscuits au sucre; 300 paniers huile superfine Plagnol; 200 do do en demi bouteilles.
CARRIERE DARAN & Co.
29 av 11, rue St. Louis.

**A** Vendre par les soussignés, rue St. Louis, No. 65, entre Royale et Chartres.
12 pipes et demie Cognac d'importation directe,
230 caisses vin St. Estèphe Médoc,
200 do do St Julien 1832,
50 do do Léoville 1828,
75 do do Haut Sauterne,
15 do do Curaçao surfin,
25 do do Liqueurs assorties,
15 do do Absinthe Suisse,
Vins de Bourgogne, Clos Vougeot et Volnay.
Vins blancs en barils, et un grand assortiment de vins rouges en barriques et demis barriques
9 mai VIDAL & LONGIS

**LES** soussignés reçoivent par le navire Nashville de New-York, 5 caisses mousseline française en couleur, dessins riches; 4 do indiennes françaises; 1 *do toile grise fine, à pantalon; 1 do mouchoirs batiste* unis; 1 do mousselines blanches à blouses, à raie; le tout à vendre à juste prix. DUFOUR FRERES,
6 mai rue Royale, entre Toulouse et St. Pierre.

**EN** débarquement des navires Arkansas et Moctezuma, de New-York :
1 caisse Mousseline Suisse, unie;
2 do. Jaconat français, à petits dessins;
4 do Cotonnade bleue, 3/4, 4/4 et 9/8;
1 do Coutil coton à côte, pour pantalon;
3 do Indiennes à raie et autres;
4 do Bas coton blanc de diverses qualités;
1 do Guingham à mille raies;
2 do Mouchoirs fonds blancs à carreaux:
Plus—Mérinos double, mousseline suisse, brodée; *gros de suisse noir; foulards de soie croisés;* bas de soie blancs de différentes qualités, et une variété d'autres articles, à vendre par DUFOUR FRERES,
6 mai rue Royale, entre Toulouse et St Pierre.

**AVIS.**—Des propositions seront reçues par MM. Armand Pitot et J J Mercier, au bureau de M. Soulé, rue St. Louis, pour la construction d'une église qui devra être *érigée au faubourg Marigny*. Pour le plan, s'adresser à Benjamin Buisson, architecte
19 av—2a

**AVIS**—La société existant sous la raison de Chapman et Castillo est dissoute du consentement des *parties*. La raison commerciale servira aux deux associés pour la liquidation des affaires de la société.
Nlle. Orléans, 30 avril.
SAMUEL CHAPMAN,
30 avril—2a ANDREW CASTILLO

**AVIS**—Le soussigné continuera les affaires de commission et d'agence générale sous son propre nom et pour son propre compte.
3 mai—13 SAMUEL CHAPMAN, 59 rue du Camp

**AVIS**—Le lot no. 54, dans le bourgade no. 10, de la rangée no. 12 Est, ayant été offert en vente mais ensuite réservé, avis est donné par les présentes que le dit lot est *ouvert aux entrées particulières et que* je recevrai des propositions à cet effet à midi, le 12 mai prochain. B. Z. CANONGE,
Régister du bureau des terres publiques, 12 mai, Sud-Est de la Louisiane 8 avril—30

**PERDU**—Hier dans la matinée quatre billets à ordre, chacun de la somme de quarante piastres, deux tirés par P. H. Hazeur, à l'ordre de M. Louis Gossuron et endossés par lui, et paraphés *ne varietur* par J. Cuvillier, not pub. datés le 21 novembre 1835, payables *l'un à six mois de date et l'autre à dix huit mois*, et deux autres billets, de même date et aussi paraphés comme ci dessus, tirés par N. Pavageau, à l'ordre de Nelson Desbrosses et endossés par lui, payables l'un à douze mois, et l'autre à dix huit mois de date. Une *récompense honnête sera payée à quiconque les rapportera chez M. Joseph Cuvillier, not pub rue Royale;* le paiement en ayant été arrêté, l'on est prévenu de ne pas les négocier. 21 av

**MARCHANDISES ayant droit au drawback**—Par les derniers arrivages, un assortiment considérable de marchandises convenables au marché mexicain, savoir: satteens, couleurs assorties, toile à draps, nankins bleus, velveteens assortis, satteens à carreaux et à raies; lastings; draps bleu et écarlate, *de qualités supérieures; casimirs; batiste et jaconas de 40 pouces;* schalls unis; mouchoirs et roses de Turquie, chemises de couleur des dessins des plus nouveaux. Le tout avec conditions les plus favorables à vendre par WILLIAM VANCE,
2 mai 18 Douane.

**AGENCE**—Le soussigné, de nouveau fixé à la Nouvelle Orléans, donne avis qu'il se chargera à l'avenir, en qualité d'agent, des affaires qui pourront lui être confiées.

Il espère par l'attention soutenue qu'il portera dans l'exécution des mandats qu'il pourra recevoir, donner pleine satisfaction aux personnes qui placeraient en lui leur confiance. F. LAVILLE.
S'adresser au comptoir d'Hypolite Baloc, rue Conti entre Chartres et Royale. 28 av—1m

**MOULINS à coton**—Les soussignés ont reçu un assortiment complet de ces moulins de l'Aigle reconnus supérieurs, avec une monture en bois ou en fonte, et des grilles à fourneaux trempées, qu'ils offrent *en vente, avec une parfaite garantie et à des conditions avantageuses.*
Wm. G. HEWES, 47, rue du Camp.
N. B.—Les soussignés se chargent de faire fabriquer des moulins à scie de tous genres; on peut en voir des modèles dans leurs bureaux. 28 av

**JAMBON FUME**—50 boucauts, côtés, à vendre par 5 mai JOSEPH LANDIS, 14 Poydras

## Avis de Banques et de Com[illegible]

COMPAGNIE DE BANQUE ET RAIL ROAD DE L'ATCHAFALAYA, N. Orl. 7 mai 1836.
CETTE banque achète des traites sur New-York, Boston, Philadelphie, à 60 jours de vue.
7 mai ROBT. G. DIXON, caissier

### BANQUE DE CARROLLTON.

**A** UNE assemblée de la direction, tenue le 19 avril dernier, une résolution fut adoptée pour demander le paiement de 5 piastres par chaque action le 15 mai courant et un autre paiement de 5 piastres est exigé pour chacune des époques ci après: 15 juin, 15 octobre, 15 novembre et 15 décembre prochain. Avis est donc donné par les présentes que lesdits paiemens devront *être faits, aux époques ci-dessus désignées*, conformément à ladite résolution et à la seconde section de l'acte original d'incorporation de la compagnie du railroad de la Nouvelle Orléans et Carrollton.
2 mai JOHN NICHOLSON, caissier.

*Compagnie de la Bourse et de la Banque*—2 mai.
**AVIS**—Un paiement de cinq piastres sur chaque action du capital de cette compagnie est requis des actionnaires. Il devra être fait à la caisse de la Banque, lundi, 17 mai.
Par ordre de la Direction,
2 mai—14 R. BRENAN, caissier.

**Banque des Citoyens de la Louisiane,**
Nouvelle Orléans, 15 Avril 1836.
**TRAITES** sur l'Est, à 60 jours de vue, achetées à cette banque à 2 pour cent d'escompte.
16 avril. J. B. PERRAULT, Caissier.

**BANQUE DU GAZ**, 8 avril 1836—*Les actionnaires* de cette Compagnie sont invités à se réunir à la maison de Banque, rue Royale, le mercredi 1er. de juin prochain, à 1 heure après midi, pour prendre en considération les divers amendemens faits à la charte *de la Compagnie, par la Législature* de l'Etat, à la dernière session.—Par ordre de la Direction
9 avril P. BACOT—Caissier.

**Compagnie du Théâtre d'Orléans.**
**LES** livres de souscription continueront à rester ouverts, jusqu'à ce que le montant du capital de la dite compagnie soit rempli. 6 avril

**CHEMIN A COULISSES DE LA NOUVELLE-ORLEANS ET DE CARROLTON.**—Heures de départ des Chars pendant l'été :
DE CARROLLTON.
Un char à cheval à 4 heures du matin.
" à vapeur 6 "
" " 8 "
" " 10 "
" " 12 "
" à cheval à 2 heures de l'après-midi,
" " 4 "
" " 6 "
" " 8 heures du soir,
" à cheval à 10 "
DE LA NOUVELLE-ORLEANS :
Un char à vapeur à 7 heures du matin.
" " 9 "
" " 11 "
" " 1 heure de l'après-midi.
" " 3 "
" " 5 "
" " 7 "
" " 9 du soir.

Les chars de la rue Jackson partent de Lafayette à 5 heures et demie, et de la rue du Canal à 6 heures, faisant un voyage chaque heure jusqu'à 10 heures du matin, l'heure à laquelle ils commenceront à courir toutes les demi-heures jusqu'à 10 heures du matin.

Le même arrangement est observé pour les chars de la rue de la Course.
Nlle-Orléans, 15 avril 1836.
22 avril L. F. GENERES.

**L'Association Catholique de la Nlle.-Orléans pour secourir les Orphelins.**

**A** La première assemblée des Directeurs après leur élection qui était tenue le soir du cinquième du courant, le Rev. A. Kindelon fut unanimement élu président, W. F. C Duplessis, trésorier, et J. A. McKay, secrétaire.

Sur la motion de Mr. Gaiennié. Résolu qu'un comité de cinq membres soient nommé, pour être appelé le "Comité de Correspondance."

Sur quoi Messrs. L. U. Gaiennié, Pierre Rapp, Joachim Bermudez, E. A. Canon et L. A. Garidel furent nommés de ce comité.

Résolu de plus, que le Président soit un membre de ce comité. Extrait des minutes.
9 mai—3 J. A. M'KAY, Secrétaire.

**AVIS**—La compagnie du rail-road de la Nouvelle-Orléans et Nashville, demande à louer un certain nombre d'esclaves qui seront employés jusqu'à l'automne prochain dans les pinières. Les gages seront de $20 à $25 par mois et défrayés. Les dits esclaves seront placés sous la surveillance d'un commandeur expérimenté. La salubrité bien connue du pays engagera sans doute les propriétaires qui désirent louer leurs esclaves, à s'adresser à R. S. SMITH,
7 mai—2m ans les bureaux de la compagnie.

A VENDRE.
**UNE BELLE HABITATION**,—cultivée, sur la Rivière Rouge, près de la Prairie Longue, dans l'Arkansas, contenant environ 4000 acres, dont environ 300 sont défrichés. Les steamers, lorsque l'Embarras sera enlevée, prendront la récolte des moulins même. Avec la dite habitation, on peut aussi faire l'acquisition d'environ 54 nègres, dont 45 sont de bons travailleurs, tous jeunes. Les personnes qui voudraient se rendre acquéreurs et visiter l'habitation et les nègres, n'ont qu'à s'arrêter à 12 milles au dessus de la ligne frontière de la Louisiane.—Les conditions sont: *un tiers comptant*, la balance à un et deux années de crédit, avec intérêt.—S'adresser à
MARTINEAU, CRUGER & Co. } Nl. Orléans.
J. P. JONES & Co. } Natchitoches.
THOS. P. LEE, } Prairie-longue
7 Mai

**EAU DE VIE, Liqueurs, &c**—En débarquement du brick Choctaw de Bordeaux, à vendre par le soussigné:
10 demi pièces eau de vie vieille de Cognac, fine, *Champagne* 1820;
50 caisses liqueurs assorties, en magasin, d'importation récente;
10 demi pièces eau de vie fine champagne,
600 pièces fromages tête de mort;
10 estagnons eau triple de fleurs d'orangers;
DUSSAUT, fils aîné,
21 av rue de Chartres, no 113.

**AVIS.**—Je soussigné, successeur de feu Xavier Fouché, de la maison Fouché & Gouhot libraires, encoignure Royale et Ste. Anne, ai l'honneur d'informer le public que M. Gouhot, associé du défunt m'ayant vendu et cédé tous ses droits et propriétés dans l'établissement de librairie précité, à partir du 3 mars dernier, je suis depuis cette époque seul *propriétaire de l'établissement et reste seul chargé de la liquidation de la société Fouché & Gouhot.*
26 av—1m LELIEVRE.

**LE** sieur LELIEVRE, ci-devant encoignure Royale et Douane, a l'honneur de prévenir le public qu'il a transporté son magasin de graines à sa librairie, encoignure Royale et Ste. Anne. S'étant rendu *acquéreur de l'assortiment de M. R. Beauvais, connu comme* lui pour la bonne qualité de ses graines; il est à même de remplir tous les ordres qui lui seront donnés, étant largement assorti de graines convenables à la saison. Il a reçu par le navire Harkaway, un grand assortiment *de graines fraîches* 26 av—1m

**RIZ**—50 barils Riz en débarquement du Warsaw de Charleston, à vendre par
C. P. ALLHUSEN,
7 mai 57, Tchoupitoulas

**AVIS AU PUBLIC**—Le soussigné déclare et informe le public qu'il ne sera responsable d'aucune dette que pourra contracter Pierre Jordano, à partir de ce jour.
10 mai—3 GUISEPPE JORDANO.

**A VENDRE.**—Plusieurs terres d'un grand prix pour la culture du coton et de la canne à sucre, *parfaitement bien situées. Pour les conditions qui se*ront très favorables et pour plus amples renseignemens s'adresser à
9 mars—6m L. MILLAUDON.

**$25 de Récompense**—Parti marron depuis le 8 du mois dernier, le mulâtre nommé DICK ou RICHARD, ci devant appartenant à M. McHugh, et ayant un drap depuis très longtemps à la Nlle Orléans, il est âgé d'environ 28 à 30 ans, mesure à peu près 5 pieds 6 pouces, il est robuste et parle le français et l'anglais. Il a été vu ces jours derniers, dans derrières de la maison de M. Alex. Millne, chemin du Bayou. Il était vêtu d'un habit noir de bombazine. Les capitaines de navires et de bateaux à vapeur, sont notifiés de ne pas le recevoir à leurs bords *sous peine d'être poursuivis selon toute la* rigueur des lois. La récompense ci-dessus sera payée à quiconque le ramènera au soussigné, no 172, rue du Bassin. [10 mai—10] WILLIAM BOMAN.

**Détenus à la geole de St. Jean Baptiste.**—Le nègre WILLIAM, se disant libre, et se réclamant de M. Chopin.
Le nègre nommé BILL, appartenant à M. Clerk Adams, de la paroisse d'Iberville. Ce nègre est d'une grande taille et de l'âge d'environ 25 à 30 ans
*Les propriétaires de ces nègres sont priés de les retirer en se conformant à la loi.*
Paroisse St. Jean Baptiste, 25 av 1836.
28 av A. LUMINAIS, shérif.

## 25 Piastres de récompense.

PARTI marron de l'habitation du soussigné dans la nuit du 2 au 3 du courant, le nègre NELSON, âgé d'environ 24 à 25 ans, taille de 5 pieds 5 à 6 pouces ; il est d'une forte constitution, et a l'air sournois sa lèvre inférieure est très-grosse, il avait un fer à une jambe et était vêtu d'un pantalon et gilet de cassinet. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque le logera dans une des geoles de cet Etat. Etant un peu ingénieur, il est probable qu'il cherche à s'employer comme tel.

*Les capitaines de navires et autres embarcations* sont prévenus de ne pas le recevoir à leurs bords sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois de cet Etat.
4 mai—15 JULES VILLERE.

**PERDU.**—Echappé de chez M. Gaiennié dans le faubourg d'en bas, (*vers le 10 avril dernier*) *un Poney rouge*, haut de 13 à 14 mains, à longue queue, longue crinière et ayant une marque sur la hanche. Une récompense libérale sera donnée à celui qui le ramènera à G. DORSEY,
3 mai 38 Nouvelle Levée

**BELLE HABITATION A VENDRE**, à un crédit de 1, 2, 3, 4 & 5 ans.—Cette habitation située dans la paroisse Plaquemines, rive gauche du Mississipi, *mesure de quarante à cinquante* arpens de face sur une profondeur de dix huit arpens. La dite habitation est cultivable à une profondeur de dix huit arpens. Il existe dans la profondeur une immense quantité de bois de chauffage. Cette terre peut être *considérée comme vierge, attendu qu'elle n'a pas été* travaillée depuis six ans. Celui qui pourrait disposer de dix nègres seulement et se livrer à la culture du maïs, est certain de faire un revenu de huit à dix mille piastres annuellement. Pour le prix s'adresser à l'Editeur de l'Abeille.

Possession en sera donnée immédiatement après formalités de la vente. 13 nov—1m

**TROUSSE DE HOOD.**—Pour la guérison des hernies et descentes. Le Docteur Warren a l'honneur de prévenir le public qu'étant dans l'obligation de s'absenter de cette ville pendant quelques jours, il a obtenu du Docteur Picton, no 10 rue Bienville, de se servir de la Trousse de Hood pendant son absence. Il invite les personnes qui voudraient se faire traiter à s'adresser à ce médecin 13 avril

## VENTES A L'ENCAN.

PAR T. MOSSY & GARIDEL.
**IL** sera vendu le vendredi, 13 mai prochain, à midi, à la Bourse Hewlett, l'esclave Philip, âgé de 30 ans, sans aucune garantie que le titre.
Conditions: comptant. L'acte de vente sera passé pardevant Jules Mossy, notaire, aux frais de l'acquéreur. 6 mai

PAR F. DUTILLET & DELERY.
**IL** sera vendu le samedi 14 mai, à midi, à la Bourse Hewlett:
Deux lots de terre situés à Iberville-bourgh à la Passe à Chrisjiana, comté de Hancock, état du Missisipi, désignés par les nos. 2 et 3. Ilet no. 1 au plan *dressé par Charles F. Zimpel et déposé* chez Félix de Armas, not. pub., mesurant chacun 50 pieds de face au golfe du Mexique sur 159 pieds de profondeur, avec une maison neuve composée de 2 appartemens, deux cabinets, une cuisine, une chambre à domestique, le tour briqueté entre poteaux; plus un four. Conditions, à la vente. 6 mai

PAR F. DUTILLET & DELERY.
**IL** sera vendu le vendredi, 13 mai, à midi, à la Bourse de Hewlett,
*Deux terrains situés au faubourg Washington*, quartier de la presse à coton, désignés par les nos. 9 et 10, au plan qui sera déposé à la Bourse, et mesurant chacun, 35 pieds de face à la rue de la presse, sur 104 pieds de profondeur.
*Conditions* : 6, 12, 18 et 21 *mois de crédit, en billets* endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 5 mai

PAR F. DUTILLET & DELERY.
**IL** sera vendu le samedi, 14 mai courant, à midi, à la Bourse,
Jourdan, nègre âgé de 26 ans, très entendu à un moulin à scie; Daniel âgé de 24 ans, très entendu à un moulin à scie; George, âgé de 23 ans, propre aux *travaux d'un moulin*, nègre de champ, et Colman âgé de 26 ans, *propre aux travaux d'un moulin, nègre de* champ, garantis des vices et maladies prévus par la loi.
Conditions : Un an de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
*Les actes de vente par* Octave de Armas. 5 mai

PAR FERNANDEZ & WHITING.
**EN** vertu et suivant un ordre de l'honorable cour de paroisse pour la paroisse d'Orléans; il sera vendu à la Bourse de Hewlett, samedi le 14 mai 1836, à midi: un lot de terre appartenant à Francis McManus, (débiteur en faite) désigné comme no. 1, d'après un plan tiré par Joseph Pilié, ci-devant voyer de la ville de la Nouvelle Orléans, daté 19 avril 1831, et déposé dans l'office de William Christy, notaire public; ledit lot *forme un des coins de la Veille Levée ou continua*tion de la rue Tchapitoulas et de la rue Céleste, dans le carré du faubourg Annonciation, formé par les rues de la Vieille Levée, Céleste, Religieuses et des Nonnes, ayant vingt six pieds de face à la rue de la Vieille *Levée, sur cent vingt pieds de profondeur sur la rue* Céleste, mesure française. Conditions: comptant.
Ledit lot ayant été mis en vente le 1er. février 1834, et retiré faute d'enchérisseurs, est maintenant offert d'après l'ordre ci-dessus.
*L'acte de vente sera passé pardevant* William Christy, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 9 av

**SUCCESSION DE ALEX. MORGAN**—En vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour la paroisse de Plaquemines, il sera vendu à la Balize, dans ladite paroisse, par le soussigné, juge de ladite cour, le 23e. jour de mai prochain, à 10 heures A. M., *les propriétés suivantes, appartenant à la succession* d'Alexandre Morgan, décédé :

Un lot de Terre situé à la Balize, sur la rive droite du Bayou, avec toutes les batisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison servant de *magasin, quatre bâtimens au dehors, et une autre batisse* très extensive ayant, au rez-de-chaussée, une allée pour le jeu de boules (ten pin).

Une île à la Balize, connue sous le nom de *Taylors Island* (l'île Taylor.)

Une négresse nommée Gracy, âgée de 26 ans, ainsi que ses deux enfans, Dick âgé de 5 ans et Nat de 18 mois.

Un canot avec voiles, avirons &c. ; et deux esquifs.

Une quantité de Meubles, d'eau-de-vie de rhum, genièvre, linge fait, et une infinité d'autres articles tenus d'ordinaire dans un magasin de comestibles de la campagne.

*Conditions :—Les propriétés foncières*, les esclaves, les meubles, la batterie de cuisine, le canot et les esquifs seront vendus à un crédit de six et douze mois, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque.

Les articles en magasin seront vendus au comptant; et tout achat de meuble pour moins de $50 sera de même fait au comptant.

En même tems et aux mêmes lieux, il sera vendu par le juge soussigné, d'ordre de ladite Cour, une négresse nommée Nancy, âgée de 23 ans, appartenant à la succession de Thomas H. Chamberlain.

Conditions :—Six mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque.
*Paroisse Plaquemines*, 20 avril 1836.
23 avril—27 [Signé] G. LEONARD—Juge.

## Avis Judiciaires.

**ETAT DE LA LOUISIANE**—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléan —No.———V. Grosjean contre ses créanciers.—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—Toutes les personnes et intéressées auront à déduire leurs *raisons dans le délai de dix jours de la publication du pré*sent ordre pourquoi le tableau de distribution enrégistré dans cette affaire par le syndic ne serait pas homologué et approuvé, et le syndic autorisé à répartir les fonds aux créanciers conformément au dit tableau.
*Extrait des minutes—Bureau du greffier.*
Nouvelle-Orléans, 10 mai 1836.
11 mai—3 ARMAND PITOT, greffier.

**ETAT DE LA LOUISIANE**—Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans—No. 8821—Pierre Casanave contre ses créanciers—Présent l'honorable Charles Maurian, juge, sur motion de John Culbertson, avocat de l'insolvable, il est ordonné par la cour qu'une assemblée des créanciers du dit insolvable sera tenue en cour, mardi 31 mai, *et en attendant toutes poursuites contre sa per*sonne et ses propriétés sont suspendues.
Extrait des minutes. Bureau du greffier, Nouvelle-Orléans, 9 mai 1836.
11 mai—8,2ps ARMAND PITOT, greffier.

**ETAT DE LA LOUISIANE**—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—No. 6323—Ch. F. Coulon Jumonville contre ses créanciers—Présent l'honorable Charles Maurian, juge. Les personnes intéressées auront à déduire leurs *raisons dans le délai de dix jours de la publica*tion du présent ordre, pourquoi le tableau final de distribution enrégistré dans cette affaire ne serait pas homologué et approuvé, les fonds distribués conformément et le syndic déchargé de toute responsabilité.
Par ordre de la cour. Bureau du *greffier*. Nouvelle-Orléans, 9 mai 1835.
11 mai—3 ARMAND PITOT, greffier.

**ETAT DE LA LOUISIANE.**—Cour de paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans.—No. 8846, J. B. Allard, actuellement en prison, contre ses créanciers.—Présent l'honorable Charles Maurian, juge. Après lecture et enrégistrement de la pétition et du tableau dans cette affaire, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers audit pétitionnaire ait lieu en cour ouverte le 25 mai 1836, pour qu'ils aient à y déduire leurs raisons pourquoi la demande du dit pétitionnaire ne serait pas accordée
Par ordre de la cour Bureau du Greffier, 28 avril 1836 29 av—8,2ps P. A. GUYOL, Greffier.

**ETAT DE LA LOUISIANE**—Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans—No 8833—George Opdyke, Andrew Carrico, George Carrico, T. D. Hall et autres *contre* Malcolm McCallum. pour une cession forcée.—Présent *l'honorable Charles Maurian, juge*—Un ordre de séquestre est rendu contre la propriété de Malcolm McCallum, qui pourra être trouvée dans la juridiction de la dite cour, une assemblée des créanciers du dit Malcolm McCallum sera tenue à l'étude de F Grima, notaire, samedi 28 mai 1836, *pour nommer des syndics* pour prendre possession et prendre la direction de la propriété de l'insolvable pour le bien de ses créanciers, M. A. M. Buchanan, avocat sera nommé pour représenter le dit Malcolm McCallum, absent, et en attendant, il est ordonné que toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés soient suspendues. Il est de plus ordonné qu'un ordre de séquestre est rendu *aussi contre toutes les propriétés mentionnées, dans la* pétition de Opdyke, Carrico et autres, comme vendues par le dit Malcolm McCallum à Duncan McFaoyen, sous condition que les pétitionnaires fournissent un cautionnement de la somme de vingt quatre mille piastres avec une caution solvable, *préscrite dans les formes que la loi prescrit.*
Par ordre de la Cour,
Bureau du Greffier, Nlle.-Orléans, 23 avril 1836.
25 av—10,2ps A. PITOT, Greffier.

**ETAT DE LA LOUISIANE.**—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—No. 8815—Rufus McLellan contre ses créanciers. Cession des propriétés faite par le pétitionnaire, acceptée *par les présentes par la cour et il est ordonné* par la cour qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de M. H B Cénas, notaire, samedi 14 mai prochain, pour y délibérer sur les affaires de l'insolvable; et qu'en même temps toutes poursuites contre sa personne ou *ses propriétés soient suspendues*. Et il est de plus ordonné que M. John Winthrop, avocat et conseil, soit nommé pour représenter les créanciers absens dans cette affaire. Par ordre de la cour.—Au Greffe, Nouvelle Orléans, 12 avril 1836.
13 av—8 2ps A. PITOT, Greffier.

**ETAT DE LA LOUISIANE.**—Cour de Paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—No. 8,732—John P. Philips *contre ses créanciers*—Présent l'honorable C. Maurian, juge—Sur motion de Mr. R. Rousseau, *avocat de l'insolvable*, il est ordonné par la cour qu'une assemblée de ses créanciers ait lieu en l'étude de M. Pédesclaux, notaire public, le Mardi 17e. jour de Mai prochain, pour y délibérer sur les affaires du dit insolvable. Extrait des minutes.
Bureau du greffier, 15 avril 1836.
16 avril—10,2ps A. PITOT, greffier.

**ETAT DE LA LOUISIANE.**—Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans—*Présent l'honorable* Charles Maurian, juge—26 Avril 1836—No. 8841—John Ingersoll & Rufus Sewell contre les créanciers e Ingersoll & Co.—La cession de propriété présentée par les pétitionnaires, est partie présent acceptée par la Cour pour le bénéfice des créanciers; et il *est ordonné qu'une assemblée* desdits créanciers ait lieu, en l'étude de Jules Mossy, notaire public, samedi le 28 de Mai 1836, pour y délibérer sur les affaires des insolvables, et jusqu'alors toutes procédures contre lesdites personnes et leurs propriétés sont suspendues. Il est de plus ordonné que Mr. Thomas Slidell, avocat, est et demeure nommé pour représenter les créanciers absens.
Par ordre de la Cour.
27 av—3 P. A. GUYOL, Député Greffier.

**ETAT DE LA LOUISIANE**—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—No. 8,871—Présent l'honorable Charles Maurian, juge. Henry Bernaux contre ses créanciers.—La cession de propriété par le pétitionnaire est par les *présentes acceptée par la cour au profit de ses* créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée de ses créanciers ait lieu dans l'étude de Louis Feraud, notaire, vendredi, le 20 mai, pour y délibérer sur les affaires du pétitionnaire; et en attendant toutes procédures *contre sa personne et sa propriété sont suspendues.*
Extrait des minutes. Bureau du greffier. Nouvelle-Orléans, 7 mai 1836.
10 mai—3 ARMAND PITOT, greffier.

**CHASSEURS A CHEVAL LOUISIANAIS.**
**LA** compagnie montera à cheval dimanche, 15 du courant, à 9 heures précises du matin, et se réunira au lieu ordinaire du rendez-vous; uniforme d'été.
Par ordre du capitaine.
ED PLANCHARD,
11 mai maréchal des logis chef.

**CHASSEURS A CHEVAL D'ORLEANS.**
**L'ESCADRON** montera à cheval dimanche 15 du courant, et se réunira sur la place du Cirque, à 9 heures et demie précises du matin, tenue d'été.
Par ordre du commandant.
A. LABOURDETTE,
11 mai maréchal des logis chef.

**BATAILLON D'ARTILLERIE.**
Le Bataillon prendra les armes Dimanche prochain, 15 du courant, à 9 heures précises du matin, pour une revue d'inspection, veste bleue, pantalon blanc Par ordre du capitaine.
A. SCHREIBER,
9 mai adjudant major.

**GARDES D'ORLEANS, Attention!**
—Les deux compagnies prendront les armes dimanche, 15 du courant, à neuf heures *précises du matin*, pour une revue d'inspection—équipement complet, habit bleu, pantalon blanc. Par ordre du capitaine,
10 mai C. MASSIEU, sergent.

**VOLTIGEURS, Attention.**—La compagnie prendra les armes dimanche 15 courant, à huit heures du matin. Rendez vous—lieu ordinaire, équipement complet, pantalon blanc. Par ordre du capitaine,
M. ROUDEZ,
11 mai sergt. major.

**CAZADORES DE ORLEANS.**
La *compañia se reunira* el martes 10 del corriente, á las 7 en punto de la noche, en la calle de Sn Felipe, [sitio de costumbre] para tratar asuntos interesantes y elegir un sargento. Y el domingo 15 del corriente, á las 8 1/2 *en punto de la mañana, con armamento* completo, casaca de paño y pantalon blanco, para revista de inspeccion.
De orden del capitan.
9 mayo José M. BUSTAMANTE, sarg. 1o.

**CARABINIERS D'ORLEANS.**—La compagnie prendra les armes dimanche prochain, 15 courant, à 9 heures précises du matin, habit bleu, pantalon blanc, pour revue d'inspection. Par ordre du capitaine.
LOUIS EGLOFF,
11 mai sergt. major.

**SUCCESSION de feu Desouge.**—*Vente par le* régister des testamens—Vendredi le treizième jour de mai, 1836, à 10 heures du matin en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, *j'exposerai en vente publique à l'encan pour compte de la succession* de feu Jean Baptiste Desouge, le mobilier dépendant de sa succession consistant en un fonds d'atelier de tourneur, savoir: 4 tours, un lot d'outils de charpentier et tourneur, &c. du bois d'acajou, merisier; de plus, les hardes du défunt La vente aura lieu au dernier domicile du défunt, rue Remparts, entre Douane et Bienville. Conditions: comptant.
2 mai W F C DUPLESSIS, reg. des test.

**COUR DES PREUVES**—Attendu que Sampson Blossman a présenté une pétition à la cour des preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Mary Taylor, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire *sous dix jours*, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour.
11 mai W. F. C. DUPLESSIS, rég. des test.

**COUR DES PREUVES**—Attendu que Alexandre Kirkman a présenté une pétition à la cour des preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de W. G. Logan. décédé intestat; Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition Par ordre de la cour,
11 mai W. F. C. DUPLESSIS, rég. des test.

**COUR DES PREUVES**—Paroisse Jefferson—Succession de Pierre Volant Labarre—Conformément à un décret de la cour des preuves dans et pour la *paroisse de Jefferson, j'exposerai en vente publique* le mardi 24 mai courant, à 10 heures du matin, sur l'habitation appartenant à la succession de feu M. Pierre Volant Labarre, située à environ 8 milles au-dessus de la Nouvelle-Orléans, et du même bord du fleuve Mississippi, tous les biens meubles formant partie de la dite succession.
Se composant d'une machine à vapeur complette de Liverpool pour sucrerie, outils aratoires, chevaux, mulets, bêtes à cornes, meubles meublans, argenterie, linge de table vaisselle &c.
Paroisse Jefferson, 9 mai 1836.
11 mai F. DUGUE, Juge

**ETAT DE LA LOUISIANE.**—Paroisse de Jefferson.—Cour des Preuves—Succession de P. V. Labarre.—*Conformément* à un décret de la cour des preuves dans et pour la paroisse de Jefferson, en date du 2 mai courant, j'exposerai en vente publique le lundi, 13 juin prochain, à midi, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, à la Nouvelle Orléans, les propriétés suivantes formant partie de la succession de Pierre Volant Labarre, décédé, savoir.

Douze Esclaves: Delphine, mulâtresse, âgée d'environ 40 ans, domestique de maison; *Esther, négresse* âgée d'environ 30 ans, domestique de maison et couturière; Lucy, négresse âgée d'environ 30 ans, avec ses cinq enfans, Zephlora de 10 ans. John de 8 ans, Sainteville de 6 ans, Phrosine de 4 ans et Clarisse de *6 mois; Amedia, nègre créole, âgé d'environ 40 ans;* Henry, nègre créole, âgé d'environ 17 ans; Sylvestre, nègre créole, âgé d'environ 36 ans et Sarah, négresse, âgée d'environ 17.

Aussi, 19 lots de terre formant l'habitation à sucrerie dudit Pierre Volant Labarre situés en cette paroisse de Jefferson, à environ huit milles audessus de la ville de la Nouvelle Orléans et du même bord du fleuve Mississipi, ainsi que les édifices et améliorations qui pourront se trouver dessus, et plus amplement désignés sur un plan dressé par Allou d'Hémécourt, député voyer de cette paroisse, en date du — et maintenant exposé à ladite Arcade de Banks

*Conditions de la vente: Les esclaves à six*, douze et dix huit mois de crédit; les lots de terre, un dixième comptant et la balance à un, deux et trois ans du jour de la vente, payables en billets endossés à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire, assurés par hypothèque, et portant intérêt à raison de dix pour cent par an jusqu'à parfait paiement, à compter de leur échéance dans le cas où ils ne seraient pas payés.

Les actes de vente seront passés par Octave de Armas, notaire, à la Nouvelle Orléans, aux frais des acquéreurs; les propriétés ne seront livrées que lorsque les billets auront été fournis au notaire, néanmoins les esclaves seront aux risques des acquéreurs *du moment de l'adjudication.*
11 mai F. DUGUE, juge.

PAR J. L. LABRANCHE.
*Juge de la paroisse St. Charles et en. auteur ex-officio.*
Affaires de P. A. St. Martin contre ses créanciers et F. B. St. Martin contre ses créanciers.

**IL** sera vendu, lundi 30 mai prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, à la Nouvelle Orléans, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District, dans et pour le *Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane*, en date du neuf avril 1836, et sous la direction du syndic des créanciers des dits insolvables, les propriétés ci-après décrites, abandonnées par eux à leurs créanciers et tenues en commun entre eux, savoir :

No. 1. Une *Plantation de cannes à sucre*, située dans la paroisse Saint Charles, sur la rive droite du Mississippi, à environ onze lieues de la ville de la Nouvelle-Orléans, mesurant cinq arpents de face au fleuve, sur une profondeur de quatre vingts arpents, bornée du côté supérieur *par une plantation appartenant* à Rançon Frères, et du côté inférieur par une plantation appartenant maintenant ou naguères à messieurs Plique & Lebeau, ensemble avec toutes les bâtisses, améliorations et dépendances d'icelle.

No. 2. Une TERRE située sur la rive droite du Missisippi, dans la paroisse St. Charles, un peu au-dessous de la plantation ci-dessus décrite, mesurant *cinq arpents de face au fleuve*, sur quatre vingts arpents de profondeur, par un angle d'environ deux degrés d'ouverture, bornée du côté supérieur par une plantation appartenant maintenant ou naguères à MM. Plique et Lebeau et du côté inférieur par celle appartenant autrefois ou maintenant à *Mess Godefroy et Zenon Boudousquié*, ensemble avec les bâtisses et dépendances et améliorations d'icelle.

3. Aussi—Les esclaves suivans, savoir: Tom, âgé d'environ 35 ans; Peter d'apeu près 50; Azélie, environ 20, et ses deux enfants, Céleste d'apeu-près 3 ans, et Jean Baptiste d'un an; Rosalie âgée d'environ 16 ans; Louis, d'environ 38; John, d'environ 26; Arlequin, *d'environ 20 ans; Verglas* ou Charles d'environ 78; Targlan, d'environ 29; William, d'environ 27; Tom Black 22; Sophie, d'environ 42; Catiche, d'environ 40 ans; Mathurin ou Tom Black, d'environ 45.

Conditions de la vente—Les deux morceaux de *terres, vendus pour du comptant*.

Les esclaves à un crédit d'un an, avec billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés pardevant W. Y. Lewis, not. public, aux frais des acquéreurs. 25 avril, 2ps

**INFIRMERIE FRANKLIN.**
**CETTE** maison de Santé dans le faubourg Franklin, près le chemin à coulisses de Pontchartrain est en état de recevoir des malades des deux sexes, *qui y seront soignés avec tous les soins possibles.*

Les dames et messieurs peuvent occuper des appartemens séparés à l'entresol, avec garde-malades, au prix de $3 par jour. D'autres personnes peuvent être agréablement logées dans de vastes salles bien aérées ou bien chauffées suivant la saison.

Le docteur Luzemberg visite la maison deux ou trois fois par jour et le docteur Lewis en est le médecin résidentaire. 28 nov

**FREMAUX, LIBRAIRE**, rue Royale, 163, près *celle Toulouse*, vient de recevoir une grande quantité de livres de prières, d'églises, et de haute piété dont une partie peut être offerte aux dames par la beauté des reliures et des éditions.

Une collection de dictionnaires en différentes *langues et divers formats; des Grammaires des Grammaires*, des grammaires de l'Homond, de Le Tellier, Noël, et Chapsal, Cobbett, Siret et autres; livres élémentaires des mêmes auteurs et qui pris par douzaines offriront aux professeurs et marchands un très grand avantage.

Trésor des Enfans, Télémaque, fables de Lafontaine, Florian, Fénélon et autres, une quantité considérable de livres d'histoire, morale et d'éducation, un Buffon complet in 8° colorié; Physiologies de Richeraud, Magendi, Alebert des passions, du goût, du mariage et du ridicule, et quelques romans de nos meilleurs auteurs.

*Son cabinet de lecture* connu depuis cinq ans et qu'il augmente chaque année par les productions des auteurs français les plus estimés, offre des abonnemens pour la campagne à dix-huit piastres par année avec boîte de 25 volumes changée à volonté, et une pièce *pour la ville un ouvrage à la fois*.

Les commissions et demandes pour la côte sont faites avec la plus grande exactitude et remises le même jour, soit au steamboat soit à la maison de commerce désignée. 21 avril

**FROMAGE, Orge, etc.**—Fromages de Hollande, têtes de Maure, en caisses de 24 chaque, fromage de lait doux, *très frais et très supérieurs, harengs* en barillets, cornichons en jarres et barils, orge perlé, etc. reçus et à vendre par H. C. GILDEMEESTER,
20 av rue Bienville no. 45.

## Ventes par le Shériff.

**COUR DE DISTRICT**—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé, j'exposerai en vente à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le mercredi, 1er. juin prochain, l'Esclave nommée Lucie, saisie à la poursuite de J. Pratts. Conditions, comptant.
27 av FRED. BUISSON, Shérif.

**COUR DE PAROISSE**—Laurent Millaudon contre Ant. Foucher fils.—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, le lundi 23 mai prochain à une heure de relevée,

QUATRE LOTS DE TERRE

désignés par No. 1, 2, 3 et 4, sur un plan dressé par B. Buisson, arpenteur, le 22 *mars* 1836, situés dans l'ilet compris entre les rues Duplantier, Camp, Barthelemy et Magasin, faubourg Delor; les dits lots font face à la rue Duplantier, et mesurant comme suit, savoir :

Le Lot No. 1; 21 pieds 4 pouces de face sur 107 pieds 7 *pouces de profondeur*, sur une ligne et 97 pieds 5½ pouces sur l'autre ligne.

Le Lot No. 2; 21 pieds 4 pouces de face sur 97 pieds 5½ pouces de profondeur, sur une ligne et 87 pieds 4 pouces sur l'autre ligne.

Le Lot No. 3; 24 pieds 4 pouces de face. sur 87 pieds 4 pouces de profondeur, sur une ligne et 77 pieds 2 pouces et demi sur l'autre ligne

Le Lot No. 4; 21 pieds 5 pouces de face sur 77 pieds 2 pouces et demi sur une ligne et 67 pieds 1 pouce sur l'autre ligne, saisis dans l'affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant. FRED. BUISSON,
18 mars Shérif

Bernard Marigny contre A. A. Suarez.
**COUR DE PAROISSE**—En vertu d'un ordre *de saisie et de vente à moi adressé, j'exposerai* en vente à la nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le lundi, 6 juin prochain, à une heure de relevée, la propriété mentionnée et décrite dans le susdit ordre de vente.

Un certain lot de terre, situé en cette ville, faubourg Marigny, rue Victoire, entre les rues Marigny et Mandeville, rue Victoire, entre les rues Marigny et Mandeville, mesurant quarante deux pieds de face à la rue Victoire sur soixante quinze pieds de profondeur, mesure française, désigné par le no soixante et dix de l'îlet trente huit, borné sur un côté par une allée appartenant à Me Veuve Poultney et de l'autre côté par la propriété *appartenant à M. B. Marigny, avec les améliorations qui* s'y trouvent.

Conditions: Un et deux ans de crédit en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
3 mai FRED. BUISSON, shérif

*Franklin & Armfield contre Eugène Corlin.*
**COUR DE DISTRICT.**—En vertu d'un ordre de *fieri facias* à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le Mercredi, le 25 mai prochain, à une heure de relevée,

Un certain Lot de Terre situé au faubourg Delor, fesant partie du faubourg de l'Annonciation, dans l'ilet No. 8, formant encoignure aux rues Annonciation et Gaiennié, mesurant cent vingt huit pieds de face à la première rue ; cent quarante pieds huit pouces face à la seconde rue, cent quatre-vingt douze pieds sur la ligne perpendiculaire à la rue Gaiennié, vingt et un pieds quatre pouces sur la ligne parallèle à cette dernière rue et cent quatre-vingt deux pieds onze pouces sur une autre ligne perpendiculaire à la dite rue Annonciation, formant un pentagone irrégulier; ensemble avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent.—Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions : comptant. FRED. BUISSON,
23 avril Shériff.

*Delana Ballard, de feu Jonathan Ball contre Erastus Ball et Levi C. Ball.*
**COUR DE DISTRICT.**—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en cette ville, le lundi 16 mai prochain à une heure de relevée, la propriété mentionnée et décrite dans ledit ordre de saisie et de vente.

Un certain îlet situé sur les derrières du faubourg Annonciation, audessus de la ville, de 530 pieds sur la rue Dryade, à partir d'un point vis à vis le coin sud-ouest de la rue Erato et s'étendant en profondeur jusqu'à la ligne de démarcation de l'habitation de J. B. Macarty, mesure française, borné audessus dans toute son étendue par la terre de J. E. Livaudais, et audessous par celle de M. White, sur la ligne de laquelle il s'étend de A à 1200 pieds de la rue Dryade jusqu'au point B; de là, 120 pieds de point C, et delà le long de ladite ligne jusqu'à la terre dudit J B. Macarty, selon un plan déposé dans l'étude de W. Y. Lewis, notaire.

Conditions: Un tiers comptant, a balance à 6 et 12 mois de crédit, pour billets endossés à satisfaction, garantis par hypothèque jusqu'à parfait paiement.
14 av FRED. BUISSON, shérif.

**COUR DE DISTRICT**—Zenon Orso vs. Vve Louise C. Orso; Désirée Orso Xaupi contre la même —En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'honorable Cour de District du 1er. District judiciaire, il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en cette ville, le vendredi, 13 mai prochain, à une heure de relevée.

Une certaine portion d'un lot de terre, située rue St. Pierre entre les rues de Chartres et Royale; ladite *portion mesurant vingt cinq pieds de face à la rue St. Pierre* sur cent pieds de profondeur, et bornée vers la rue Royale par Nancy O'Hara et de l'autre côté, ainsi que dans le fonds par Veuve Clémente Garcia, ensemble les édifices et autres améliorations qui s'y trouvent, *saisis dans l'affaire ci-dessus.*

Cette criée étant la seconde et dernière, la dite propriété sera adjugée au plus haut et dernier enchérisseur, pour le prix qui en sera offert, à 12 mois de crédit, l'acquéreur fournira son bon avec suffisante sécurité, portant cinq pour cent d'intérêt et hypothèque sur la dite propriété jusqu'à parfait paiement.
27 avril FRED. BUISSON, shérif

Banque des Etats Unis contre Quatre vingt actions dans le fonds capital de la Banque des E.-Unis.
**COUR DE DISTRICT**—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé, j'exposerai en vente à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en cette ville, le samedi, 14 mai, à une heure de relevée: Quatre-vingt actions dans le fond capital de la Banque des Etats-Unis, saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions, comptant.
3 mai FRED. BUISSON, shérif

Rose Metoyer contre James Hurst.
**COUR DE DISTRICT.**—En vertu d'un writ de *fieri facias à moi adressé*, il sera vendu à la nouvelle bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le lundi, 23 mai prochain, à une heure de relevée:
L'esclave nommée Rachel, âgée d'environ 18 ans, saisie dans l'affaire ci-dessus.
22 avril F. BUISSON, sherif

Samuel Kibourg contre J. A. Nautre.
**COUR DE DISTRICT.**—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé, j'exposerai en vente à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis en cette ville, le samedi, 11 juin prochain, à une heure de relevée, la propriété mentionnée et décrite dans ledit ordre de saisie et de vente:
L'esclave nommée Emelia, âgée d'environ 25 ans, saisie dans l'affaire ci-dessus. Conditions: comptant.
10 mai FRED. BUISSON, shérif.

**COUR DE PAROISSE**—Augustin Lara contre Samuel Halen—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé; j'exposerai en vente, le mardi 24 mai, au magasin du shérif, rue d'Orléans, entre les rues Royale et Bourbon, à midi,
Divers articles, *consistant, savoir: armoires*, tables, garde-feu, chenets, tapis, &c., saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions : comptant.
12 mai FRED. BUISSON, shérif.

Richard Salter contre John Arrowsmith.
**COUR DE DISTRICT**—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le lundi, 13 juin prochain, à une *heure de relevée:*
Le chemin à coulisse, dans le 8ème district, de la rue d'Orléans, avec les améliorations qui s'y trouvent.
Conditions, comptant.
11 mai FRED. BUISSON shérif

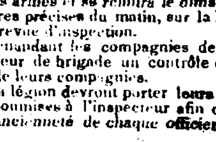

### LEGION DE LA LOUISIANE.

Nouvelle Orléans, le 11 avril 1836.
**CONFORMEMENT** à la loi la légion de la Louisiane prendra les armes et se réunira le dimanche, 15 de mai, à 10 heures précises du matin, sur la Place d'Armes, pour une revue d'inspection.

Les officiers commandant les compagnies devront remettre à l'inspecteur de brigade un contrôle exact du nombre effectif de leurs compagnies.

Les officiers de la légion devront porter leurs commissions pour être soumises à l'inspecteur afin de déterminer le rang d'ancienneté de chaque officier d'après son grade.

Chaque commandant de compagnie devra au moins une heure avant la revue, envoyer un détachement sur la Place d'Armes pour fermer la grille et en garder les portes.

Les chefs de ce corps sont chargés de l'exécution du présent ordre.

*Par ordre du* brigadier général J. B. Plauché, commandant la légion.
11 av D. AUGUSTIN, aide de camp·
be matured into greatness.

**RECU**, par les navires Tamenend et North Star, une nouvelle quantité de cuillers d'argent, de parures en perles et en diamans, de montres d'or, épingles en diamans, bagues, boucles d'oreilles, et autres articles convenables aux marchés de cette ville et du Mexique, à vendre en gros et en détail, au no 113, rue Chartres. LOUIS MUH.
Aussi: Quelques caisses de vin de Rhin, Hockheimer et Marcobrunner, à bon marché pour clore un compte. 5 mai

**CALLIGRAPHIE.**
**MESSRS. DOLBEAR & FRERES**, rue de Chartres, no. 8, ont l'honneur d'informer les dames et messieurs qui désirent profiter de leurs leçons, qu'elles commenceront dès le premier avril, leur établissement devant être fermé plutôt que de coutume. Le public en général peut profiter de ces leçons jusqu'au moment où chacun croira écrire assez bien. Les dames, si elles le préfèrent, peuvent recevoir chez elles des leçons particulières. Les personnes qui ne sont que peu de temps en ville, peuvent prendre plusieurs leçons par jour, pour compléter rapidement leur cours. Les leçons commencent à 7 heures A. M. et finissent à 10 heures P. M. 22 fev

**LE** soussigné, jardinier et marchand de graines, au coin des rues Poydras et Gironde (autrefois les jardins et plantations Gravier), à quatre îlets du railroad, dans la rue Poydras, fournit des graines fraîches pour jardins potagers, à des prix très modérés; on peut s'en procurer un seul paquet, une douzaine assortie, ou une boite contenant de 50 à 100 espèces différentes, toutes bien distinctes et avec leurs noms lisiblement écrits, formant un assortiment complet de graines de *choix et propres au climat de ce pays, pour jardins potagers.*

On trouve aussi chez le soussigné une grande variété de graines de fleurs, annuelles, vivaces, &c.
Plantes et arbustes, par douzaine ou par centaine.
24 fev—3m, lps S. JOHNS.

**AVOINE**—500 boisseaux en débarquement d'un bateau à vapeur, à vendre par
12 mai G. DORSEY, 38 Nlle. Levée.

## Ventes à l'Encan.

PAR W. BARNETT, Sr.
**IL** sera vendu samedi, 14 mai, à 4 heures du soir, à la résidence de John Tarbé, no. 177, rue Bienville, entre Bourgogne et Remparts, une quantité de meubles de maison et de batterie de cuisine, comprenant des sofas, commodes, bois de lit, tapis, tables à manger *de 4 ouvrages*, verrerie et fayence, ustensiles de cuisine, vases, pendules, &c &c.
Conditions: Sommes audessous de $100, *comptant*; de $100 ou audessus, à 4 mois de crédit pour billets endossés à satisfaction. 10 mai 5

PAR F. DUTILLET & DELERY.
**IL** sera vendu le Jeudi 19 mai courant, à midi, à la Bourse de Hewlett :
Trois maisons et terrains ci après décrits et divisés d'après le plan déposé à la Bourse, savoir :

Le no. 1—Une maison située au faubourg Washington, rue Casacalvo entre les rues Montégut et Clouet, sise sur un *terrain mesurant* 42 *pieds de face* sur 73 pieds de profondeur.

Le no. 2—Une maison attenante à la précédente, sise sur un terrain mesurant 41 pieds 10 pouces de face, sur 73 pieds de profondeur.

Les deux maisons ci-dessus *sont composées de* 4 appartemens, une galerie et un cabinet de chaque côté, les façades sont faites en mûrs de 8 pouces massif, avec une corniche enduit en cyman idrolique, le tout parfaitement conditionné et neuf :—le plus. une cuisine en bois de 4 appartemens, 2 cheminées à feu et un puit en briques, les fausses des latrines sont aussi en briques.

Le *no* 3 *attenant au no.* 2, mesurant environ 48 pieds 1 pouce de face, sur environ 159 pieds de profondeur, mesure américaine, avec la maison qui est dessus, composée de 4 appartemens de 17 pieds de large, sur 18 pieds de profondeur, avec galerie et 2 cabinets, un escalier *pour monter au grenier et une* dépense audessous, les deux appartemens de face à la rue sont plafonnées en plâtre et une très jolie corniche et rosasse; les appartemens sont tapissés sur toile en papier très distingué ; dans la cour une cuisine de 53 pieds, composée de 5 appartemens et une écurie dont dans le même corps de logis il y a 2 chambres à feu, un hangard dans le fond de la cour de 48 pieds 1 pouce de long, sur 17 pieds le large, une remise pour loger une voiture et un poullaier, et plus un petit jardin pour l'agrément de la maison.

Conditions : 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait *paiement*. 10 mai—4

PAR J. LE CARPENTIER.
**IL** sera vendu samedi, 14 *du courant*, à 10 heures précises du matin, à son magasin d'encan, pour cause de départ: indiennes, mousselines, bas, mouchoirs, draps, linge fait &c 12 mai

PAR F. DUTILLET & DELERY.
**SAMEDI**, 14 Mai prochain, à midi, il sera vendu, à la bourse,
Louise, négresse créole, âgée de 35 à 36 ans, bonne blanchisseuse, repasseuse et fesant un peu la cuisine, avec son enfant âgé de 10 ans, garantis des maladies et vices *prévus* par la loi.
Conditions—5 et 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque. 12 Mai

PAR T. MOSSY & GARIDEL
**SAMEDI**, 14 du courant, il sera vendu, à midi, à la bourse Hewlett, à midi, à cause de départ, les esclaves suivants, garantis des vices et maladies prévus par la loi.

Manuel, nègre, âgé d'environ 30 ans, depuis 10 ans dans le pays, parlant anglais et français, bon charretier, très intelligent.

Henriette, négresse, âgée d'environ 28 ans, depuis 10 ans dans le pays, parlant anglais et français, parfaite blanchisseuse, repasseuse et plissant passablement, cuisinière pour une petite famille, bonne marchande de lait et de légumes, domestique de maison.

Jacob, nègre, âgé d'environ 27 ans, depuis 10 ans dans le pays, laboureur, bon charretier.

Clarisse, négresse, âgée d'environ 19 ans, parlant anglais et français, depuis cinq ans dans le pays, cuisinière pour une petite famille, bonne blanchisseuse et repasseuse, plissant passablement, bonne domestique de maison.

Conditions—6, 12, et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 11 mai

PAR J B. BLACHE
**IL** sera vendu mardi 17 du courant, à 11 heures du matin, au no. 118, rue de la Douane.
170 paniers fayence assortie convenable pour les marchés de la Nouvelle-Orléans, du Mexique et de l'Ouest. Conditions à la vente. 11 mai

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.
**IL** sera vendu le samedi, 14 mai, à midi, à la Bourse Hewlett, les propriétés suivantes, savoir:

1. Un terrain situé dans le carré de cette ville, rue Jefferson entre les rues Chartres et Levée, mesurant 29 *pieds de face sur* 69 pieds 11 pouces de profondeur, ensemble le magasin à trois étages et autres dépendances dudit terrain; ce terrain sera en outre vendu avec tous les droits qu'il peut avoir à un passage commun désigné sur un plan figuratif dudit terrain dressé *par Depouilly le — mai 1836, qui sera exhibé au moment de la vente.*

2. Trois lots de terre situés dans le carré de cette ville, faisant face au passage de la Bourse, entre les rues St. Louis et Conti, désignés par les nos. 46, 47 et 48 sur un plan dressé par ledit architecte le 28 mars, 1836, et mesurant chacun, au pied américain, 16 pieds 6 pouces face audit passage de la Bourse, sur 21 pieds 8 pouces 4 lignes de profondeur.

3 Deux lots de terre situés au faubourg Washington, ci devant bourg Clouet, désignés par les nos. 1 et 2 sur un plan dressé par ledit Depouilly le 3 avril 1836, et mesurant, au pied américain, le no. 1, 56 pieds 2 lignes face au fleuve, entre les rues Clouet et Louisa, sur une profondeur de 303 pieds d'un côté et de 300 pds 2 pouces de l'autre, et le no. 2, 70 pieds 3 lignes face au fleuve, entre les mêmes rues, sur une profondeur de 299 pieds 4 lignes d'un côté et 296 pieds 9 pouces 4 lignes de l'autre, *ensemble avec les bâtisses et circonstances respectives desdits deux lots.*

4. Deux lots de terre situés au faubourg Washington, ci devant habitation Nott, désignés par les nos. 1 et 2, sur un plan dressé par le même architecte le 1er. avril 1836, et mesurant chacun, au pied américain, 35 pieds 6 pouces face à la rue St. Ferdinand, entre les rues Casacalvo et des Grands Hommes, sur 120 pieds *de profondeur.*

5. Et 7 actions de la presse à coton de la Levée.

Conditions: La propriété située rue Jefferson sera vendue à un crédit de 1 et 2 ans: les terrains face au passage de la Bourse, à un crédit de 6, 12 et 18 mois; *les deux terrains face au fleuve*, bourg Clouet, à un crédit de 1 et 2 ans, et les deux terrains rue Ferdinand à un crédit de 6, 12 et 18 mois; le tout en billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque jusqu'à parfait paiement, et quant aux actions, les conditions seront connues au moment de la vente.

Les actes de vente seront passés pardevant Louis T Caire, notaire, aux frais des acquéreurs. 10 mai—5

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.
**IL** sera vendu Lundi, 16 mai, à midi, à la Bourse de Hewlett, *les terrains et bâtisses ci-après :*

Sept terrains situés au faubourg Marigny, dans l'islet compris entre les rues Moreau, Marigny, Victoire et les Champs-Elysées, faisant face à la rue Moreau, ensemble avec un passage faisant face à la rue Marigny et commun aux *dits terrains*, le tout conformément au plan qui sera exposé le jour de la vente.

4 terrains situés dans le dit faubourg Marigny, dans l'islet formé par les rues Grands Hommes, Marigny, Casacalvo et les Champs Elysées, faisant face à cette dernière rue des Champs Elysées, et désignés sous les nos. 1, 2, 3 et 4, sur un plan désigné par Joseph Pilié et dont une copie faite par John Schreiber, ingénieur, sera exposée le jour de la vente.

Et 4 terrains situés dans le Nouveau faubourg Marigny, dans l'islet no. 38, faisant face aux rues Urquhart et Français, et désignés sur un plan dessiné par Joseph Pilié, et dont une copie faite par John Schreiber, *ingénieur*, sera exposée le jour de la vente.

Les 7 terrains décrits les premiers seront vendus en un seul lot, ainsi que les 4 terrains décrits en second, ensemble avec les actions de la Banque des Citoyens auxquelles les dites propriétés ont droit séparément et respectivement, savoir ; les 7 terrains à 122 actions et les 4 terrains, à 100 actions.

Dans le cas toutefois où les dits terrains ne seraient pas adjugés en un seul et unique lot, ils seront vendus séparément l'un après l'autre, mais sans les actions de la Banque des Citoyens auxquelles ils ont droit.

Conditions : 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés pardevant L. T. Caire, notaire pub, aux frais des acquéreurs. 9 mai—7

PAR F. DUTILLET & DELERY
**IL** sera vendu le samedi 14 mai prochain, à midi, à la Bourse Hewlett:
Jeanne, mulatresse créole de 24 ans, très bonne blanchisseuse, repasseuse, un peu *couturière* et domestique de maison, garantie des vices et maladies prévus par la loi. Conditions: 6 et 12 mois de crédit en billet endossé à satisfaction et hypothèque. 5 mai

PAR T MOSSY & GARIDEL.
**EN** vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, en date du 12 Avril 1836.

Il sera vendu, le Mercredi 18 mai prochain, à midi, à la bourse Hewlett, dépendant de la succession de feu Jules Balboc, *les propriétés suivantes, savoir :*

1o. Un lot de Terre situé rue St. Philippe, entre les rues Levée et Condé, mesurant 43 pieds 6 pouces (français) de face à la rue St Philippe, sur 120 pieds de profondeur, avec les bâtisses qui sont dessus.

2o. Un lot de Terre situé rue St. Philippe, entre les rues Royale et Condé, mesurant 30 pieds, français, de face à la rue St. Philippe, sur 80 pieds de profondeur, avec les bâtisses qui sont dessus.

3o. Un lot de Terre No. 40, mesurant 25 pieds de face à la rue de la Levée, 25 pieds 2 pouces de face à la rue Gallatin, sur 65 pieds 11 pouces 7 lignes de profondeur, attenant au No. 41, et 89 pieds 3 pouces 6 lignes, attenant au No. 39, entre les rues Ursulines et Hôpital, avec les bâtisses en briques qui sont dessus, ensemble la mitoyenne du mur rez-de-chaussée de chaque côté, dues par les voisins

4o. Un lot de Terre situé à Donaldsonville, désigné par le No. 1 au plan de la *dite ville, mesurant* 60 pieds de face au fleuve, sur 120 de profondeur, ayant de plus une maison en briques à étage et autres améliorations; attenant d'un côté à la propriété de Mr. Besson, et de l'autre à celle de Mr. Lefort.

5o. 400 ACTIONS de la Banque des Citoyens, qui seront vendues par lots correspondants à ce qui peut revenir à chaque une des propriétés ci-dessus, d'après leur estimation.

Conditions :—Le lot de terre No. 40, face aux rues Levée et Gallatin, payable comme suit : l'acquéreur se mettra au lieu et place du vendeur et aura à payer cinq billets dont deux sont protestés.

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Un billet daté du 23 Janvier 1834, à un an, de | | | | | $ 1893 20 |
| Un | do | de | Janvier 1834 | à 2 ans | 1966 40 |
| Un | do | do | do | do à 3 ans | 1439 60 |
| Un | do | do | do | do à 4 ans | 1512 80 |
| Un | do | do | do | do à 5 ans | 1586 00 |
| Pour cette somme de | | | | | 7198 00 |

L'acquéreur jouira de toutes les faveurs accordées par la corporation aux acquéreurs de ces propriétés. La balance du prix de l'adjudication à 6, 12, 18 et 24 mois.

La prime des actions de la Banque des Citoyens, payable comptant.

Les autres propriétés à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait payement.

Les actes de vente seront passés par J Mossy, notaire, aux frais des acquéreurs. 18 avril.

**SAINDOUX**—1640 barillets saindoux de Cincinnati, en débarquement d'un chalan, à vendre par
5 mai G. DORSEY, 38 Nlle. Levée.